

Commune de DURMENACH

VENTE DE BOIS 2020

Lors de sa séance du 27 février 2020, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2020, la vente de stères ;

Les lots sont limités à 10 stères par foyer de DURMENACH. Les stères ne devront pas quitter le village.

CONDITIONS FINANCIERES

Le prix du stère exonéré de TVA est fixé à :

× **44.00 €** (bord de chemin empierré)

Le règlement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC est demandé à la réception du bulletin d'enlèvement.

DELAI D'INSCRIPTION

Les foyers intéressés devront retourner impérativement le talon d'inscription ci-dessous **pour le 5 MAI 2020** date limite de dépôt.

Le Maire
Dominique SPRINGINSFELD

✂-----✂

Talon d'inscription – Stères

à remettre en Mairie de Durmenach avant le 5 MAI 2020

VEUILLEZ COMPLETER LE TABLEAU CI-DESSOUS

FEUILLUS DIVERS	
Nombre de stères	

Je soussigné : NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

déclare m'inscrire sur la liste de bois pour l'année **2020**.
Durmenach, le _____

SIGNATURE :